



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-11-4

Séance du vendredi 15 novembre
2019

STRATEGIE OR PROJET INTERREG SOCIETE CIVILE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENT :

M. HEMEDINGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1 – Exercice 2019
- VU la convention relative au projet n° 12.2 « Société civile - Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts », approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2017-7-11-4 du 7 juillet 2017 et signée le 17 juillet 2017,

- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 25 janvier 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la poursuite de l'affectation de 10 % d'un ETP du Service « Prospective et Politique Européenne » au suivi de ce projet et à l'animation du dispositif « microprojets », pour les années 2020 et 2021,
- Approuve le versement d'une subvention complémentaire de 1 360,50 € en 2020 et 1 360,50 € en 2021 à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au titre de la coordination du projet pour les années 2020 et 2021. Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire du Programme F812-65-048-6562-2678-114 du Budget départemental,
- Accepte de prendre en charge des dépenses directes à hauteur de 4 000 € au maximum pour 2020 et 2021. Ces dernières seront imputées sur la ligne budgétaire du Programme F812-011-048-6188-2678-114 du Budget départemental,
- Approuve l'avenant à la convention relative au projet n° 12.2 « Société civile - Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts » du 17 juillet 2017, joint en annexe à la présente délibération, portant prolongation du projet INTERREG « Société civile » jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- Prend acte de l'encaissement d'une recette maximale complémentaire de 10 083 €, en fonction des dépenses effectivement acquittées, au titre de ce projet pour les années 2020 et 2021, qui sera recouvrée sur la ligne budgétaire du Programme F812-74-041-74772-2678-114 du Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité